



MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

ATTESTATION DE CANDIDATURE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE DE CONSEILLER D'EDUCATION
ARTISTIQUE PRINCIPAL DU CADRE
D'EMPLOIS DES DES CONSEILLERS
D'EDUCATION ARTISTIQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU
TITRE DE L'ANNEE 2023

L'examen professionnel est ouvert aux :

- conseillers d'éducation artistique de 1ère classe ayant atteint le 3ème échelon de leur grade au plus tard le 31 décembre 2023.

La nature et le programme des épreuves sont fixés dans l'arrêté n°1798 CM du 10 décembre 2008.

ATTESTATION DE CANDIDATURE :

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

NOM patronymique (1) : NOM marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse géographique :

Tel : Courriel (2) :

Entité et lieu d'affectation :

(Nom du service administratif ou de l'établissement public administratif)

Dans quel domaine souhaitez-vous effectuer l'examen professionnel ? :

(Cochez l'option souhaitée mais un seul choix possible et définitif)

- L'organisation et la promotion d'un service des sports
 Les techniques et méthodes de l'entraînement sportif
 La conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs

(1) : écrire en lettres majuscules (inscrire le nom de naissance pour les personnes mariées) ;

(2) : l'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des convocations.

atteste, par la présente, faire acte de candidature à l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller d'éducation artistique principal.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ? Oui Non

***Si oui, joindre une attestation délivrée par la COTOREP en cours de validité.**

Les modalités et conditions d'aménagement des examens professionnels au profit des travailleurs reconnus handicapés sont fixées par l'arrêté n° 274/CM du 9 février 2004 fixant les modalités et conditions d'aménagement des concours et examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

Attention : Les dossiers d'inscription devront obligatoirement être postés à l'adresse de la direction générale des ressources humaines, B.P. 124 – 98713 Papeete - Tahiti, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **5 mars 2024** (le cachet de la poste faisant foi) pour être pris en considération.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

La date des épreuves d'admissibilité est prévue à compter du **4 avril 2024**.

Le centre d'examen sera basé à **Papeete**.

La date des épreuves d'admission est prévue à compter du **16 mai 2024**.

Fait à : le : ___ / ___ / 2024

Signature du candidat :